

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 14 septembre 2023

Etaient présents :

| | | | | | | | |
|-----|------------|--------------|--------------------------|-----|----------------|---------------|------------------------|
| M. | LECOURIEUX | Eddie | Maire | Mme | WANTAR-TASIPAN | Sandrine | Conseillère municipale |
| M. | AFCHAIN | Jean-Jacques | 1 ^{er} adjoint | Mme | TU | Marie-Thérèse | Conseillère municipale |
| Mme | SANMOHAMAT | Rusmaeni | 2 ^{ème} adjoint | Mme | FROGIER | Vaea | Conseillère municipale |
| M. | PELAGE | Maurice | 3 ^{ème} adjoint | M. | TARAIHAU | Georges | Conseiller municipal |
| M. | BERTHELOT | Olivier | 5 ^{ème} adjoint | M. | TOFIL | Raphaël | Conseiller municipal |
| Mme | WEDE | Sabrina | 6 ^{ème} adjoint | M. | N'GUELA | Carl | Conseiller municipal |
| M. | BAUDRY | Michel | 7 ^{ème} adjoint | Mme | KRIVOBOK | Catherine | Conseillère municipale |
| Mme | BOLO | Valérie | 8 ^{ème} adjoint | Mme | POIA | Ivy | Conseillère municipale |
| M. | PAAGALUA | Lionel | 9 ^{ème} adjoint | Mme | MOREAU | Laure | Conseillère municipale |
| Mme | FILIMOHAAU | Marguerite | Conseillère municipale | Mme | JULIÉ | Nina | Conseillère municipale |
| Mme | COURTOT | Chantal | Conseillère municipale | M. | LELONG | Mickaël | Conseiller municipal |
| Mme | MOTUHI | Fémia | Conseillère municipale | M. | PARENT | Frédéric | Conseiller municipal |
| M. | ALGAYRES | Pierre-Louis | Conseiller municipal | M. | BOANO | Jean-Irénée | Conseiller municipal |

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

Absents :

M. Mathieu GOYON
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents | : | 26 |
| Nombre de votants | : | 30 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Frédéric PARENT est désigné secrétaire de séance.

M. Pierre-Louis ALGAYRES s'est momentanément absentée de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 89 /23/IX

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 21 septembre 2023

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 62/2023 du 14 septembre 2023,

Sur proposition de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 31 août 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux diverses associations ou organismes détaillés ci-dessous :

| Article | Bénéficiaire | Montant |
|---------|---|----------------------|
| 6748 | Association des étudiants géographes de l'université de la Nouvelle-Calédonie | 40 000 F CFP |
| 6748 | Lycée polyvalent du Mont-Dore | 100 000 F CFP |
| 6748 | Association CONTACT Lycée Lapérouse | 30 000 F CFP |
| 6748 | Collège de Boulari | 50 000 F CFP |
| 6748 | Lycée François d'Assise | 10 000 F CFP |
| | TOTAL | 230 000 F CFP |

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 67 « charges exceptionnelles » du budget 2023 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2024**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque attributaire pour restitution de la somme indûment perçue.

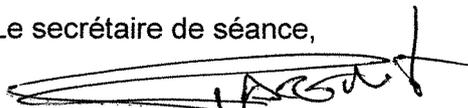
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite, au registre de la Ville, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEPTEMBRE 2023

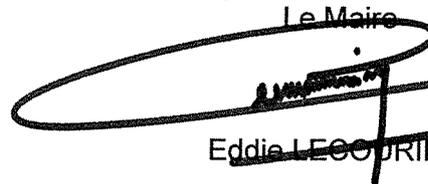
Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,

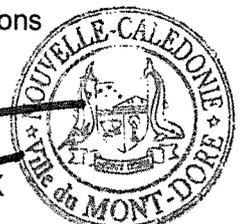


Frédéric PARENT

Le Maire



Eddie LEGOURIEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Direction administrative (SVS : notifications aux attributaires)
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement, pour l'exercice 2023.

P.J. : Projet de délibération

Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, s'est réunie le 31 août 2023 afin d'émettre un avis sur ces demandes. Les observations de celle-ci sont mentionnées ci-dessous :

- **Association des étudiants géographes de l'université de la Nouvelle-Calédonie** demande une subvention exceptionnelle de 100 000 F CFP, pour un déplacement sur la Nouvelle-Zélande en juin 2023. Cette demande a pour objectif de valider l'unité d'enseignement « Terrain et méthodes qualitatives en géographie » et concerne 4 étudiants en 3^{ème} année de licence géographie et management.

L'exécutif propose de lui verser 40 000 F CFP, soit 10 000 F CFP/élève mondorien.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 40 000 F CFP.**

- **Lycée polyvalent du Mont-Dore** demande une subvention exceptionnelle de 100 000 F CFP, pour un tour de Nouvelle-Calédonie en septembre 2023. Cette demande a pour objectif de permettre aux élèves d'appréhender concrètement des thèmes étudiés en histoire et géographie. Elèves en classe de première.

L'exécutif propose de lui verser 100 000 F CFP, soit un forfait de 50 000 F CFP/classe.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 100 000 F CFP**

- **Collège de Plum** demande une subvention exceptionnelle de 100 000 F CFP, pour un déplacement de 3 jours au parc de la rivière bleue. Elèves en classe de 6^{ème} à projet environnement et biodiversité.

Mme BOLO souligne que le budget fourni par l'établissement est à l'équilibre alors que la somme demandée à la Ville n'y figure pas. Par ailleurs, la Ville a déjà versé 100 000 F CFP depuis le début de l'année, à ce collège. L'exécutif propose donc d'émettre un avis défavorable.

M. BERTHELOT ajoute que si la classe n'arrive pas à boucler le budget, elle peut se tourner vers la Ville pour reformuler une demande de subvention.

⇒ **AVIS DÉFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **Association CONTAC (Lycée Lapérouse)** demande une subvention exceptionnelle de 30 000 F CFP, pour un déplacement sur l'Australie du 9 au 17 septembre 2023. Cette demande a pour objectif d'enrichir et d'approfondir les connaissances sur la culture et l'environnement professionnel anglophone et concerne 3 élèves mondorien.

L'exécutif propose de lui verser 30 000 F CFP, soit 10 000 F CFP/élève mondorien.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 30 000 F CFP.**

- **Collège de Boulari** demande une subvention exceptionnelle de 85 000 F CFP, pour un déplacement sur Bourail afin de renforcer la cohésion au sein de la section sportive.

L'exécutif propose de lui verser 50 000 F CFP, soit le montant forfaitaire.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **Ecole Saint-Joseph de Cluny, Conception** demande une subvention exceptionnelle de 200 000 F CFP, pour un déplacement en Nouvelle Zélande pour un voyage linguistique et culturel d'une classe de CM2.

L'exécutif propose d'émettre un avis défavorable puisque le projet, d'un point de vue pédagogique, ne correspond pas.

⇒ **AVIS DÉFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **Association Solidarité et Citoyenneté du Lycée Do Kamo** demande une subvention pour le fonctionnement de l'association, pour les transports, les produits d'hygiène, les frais d'internat, les révisions du BAC, l'alimentation, les frais bancaires.

L'exécutif propose d'émettre un avis défavorable puisque le montant de la subvention n'est pas précisé et que le BP fourni n'est pas équilibré.

⇒ **AVIS DÉFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **Lycée François d'Assise** demande une subvention exceptionnelle de 20 000 F CFP, pour un déplacement sur Sydney du 13 au 17 novembre 2023 dans le cadre d'une formation professionnelle afin de découvrir les nouvelles technologies liées au commerce. Concerne 1 élève mondorien.

L'exécutif propose de lui verser 10 000 F CFP, pour 1 élève mondorien.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 10 000 F CFP.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont Dore, le 14 SEP. 2023

Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN

